

FICHE DE DONNEES DE SECURITE POLYURETHANE RESIN UR5118A

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLYURETHANE RESIN UR5118A
No du produit UR5118A, EUR5118RP250G, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Eye dam. 1 - H318
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Xi;R41.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils De Prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+351+338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL	10-30%
No CAS : 94-96-2	No CE : 202-377-9
Classification (CE 1272/2008) Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xi;R41
Thiodiethylene bis(3-(3,5-diterti-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	<0.5%
No CAS : 41484-35-9	No CE : 255-392-8
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) N;R51/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**5.3. Conseils aux pompiers****SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler. Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Les personnes sensibles à des réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2, est recommandé. EN14387 Par pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié à adduction d'air.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc, néoprène ou PVC. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
Notes Pour Le Transport Routier	Non classé.
Notes Pour Le Transport Maritime	Non classé.
Notes Pour Le Transport Aérien	Non classé.

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	Non classifié pour le transport.
Étiquettes De Transport	Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	2
No FDS	12348
Phrases - R (Texte Intégral)	
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions De Danger Complètes	
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.